

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC • GRAULHET

Appel à projets 2026



CONTRAT DE VILLE GAILLAC - GRAULHET

Engagements "Quartiers 2030"

| 2024-2030

quartiers 2030



Un contrat de ville Gaillac-Graulhet « Engagements Quartiers 2030 » a été signé le 22 avril 2024.

Ce nouveau contrat de ville 2024-2030, c'est :

- ✓ **Un contrat de ville unique ;**
- ✓ Une démarche de renouvellement partenariale et participative ;
- ✓ Des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de Gaillac et de Graulhet, similaires au précédent contrat de ville :
 - Gaillac : Catalanis et Lentajou,
 - Graulhet : Crins – En Gach – Centre-ville.
- ✓ Une prise en compte des spécificités locales des deux communes ;
- ✓ Dix-neuf signataires.

Le contrat de ville Gaillac-Graulhet 2024-2030, c'est également :

➤ **Trois défis exprimés par les acteurs de la politique de la ville :**

1. La nouvelle gouvernance et pilotage du CDV : une approche en commun ;
2. La coopération et la coordination ;
3. Le lien social génératrice de la vitalité de nos quartiers prioritaires.

➤ **Quatre enjeux pour les QPV, d'ici 2030 :**

1. L'émancipation et la citoyenneté ;
2. L'accès à l'emploi et à la formation pour tous ;
3. Des quartiers apaisés et respectueux ;
4. L'attractivité des quartiers.

Chaque année, un appel à projet contrat de ville est co-construit pour l'utilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville. Il vise à soutenir l'émergence et l'élaboration de projets innovants et cohérents avec les enjeux identifiés sur les QPV de Gaillac et de Graulhet. Il s'agit également de faire levier **sur les politiques de droit commun**¹.

A travers cet appel à projet, la communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet (CAGG) et tous les signataires du contrat de ville font ainsi appel aux opérateurs qui souhaitent œuvrer à la transformation sociale, économique et urbaine de ces quartiers.

¹ *Le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers. Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de l'Etat et de tous les niveaux de collectivités locales : Région, Département, Intercommunalité, Commune. Ce droit commun représente les engagements « financiers » des politiques publiques mais aussi les effectifs humains, le matériel et les équipements publics mis sur un territoire*

LES PRIORITES 2026

En cohérence avec les enjeux du contrat de ville Gaillac Graulhet 2024-2030, les priorités de l'appel à projet pour 2026 sont les suivantes :

ENJEU 1 : L'EMANCIPATION ET LA CITOYENNETE

1. **Favoriser le lien social** au travers de **l'animation de l'espace public et d'actions en proximité tout au long de l'année** (espaces de vie et de rencontre, événements fédérateurs mixant les publics, en faveur du droit des femmes, permettant l'appropriation des espaces verts et équipements sportifs en mixité) ;
2. **Valoriser l'image du quartier** (valorisation des habitants et de leurs parcours, organisation d'événements tout public, implication des habitants dans la valorisation de leur lieu de vie) ;
3. Accompagnement vers **l'ouverture et les expériences hors quartiers**, dans les champs culturels, artistiques et sportifs, et en privilégiant les projets intergénérationnels ;
4. **Soutenir le pouvoir de dire et d'agir** en développant des actions de proximité favorisant la participation des habitants ;
5. Faciliter **l'apprentissage de la langue française** ;
6. Développer des actions de **soutien à la fonction parentale** (notamment le répit parental et familial) **en s'adaptant aux réalités parentales** (monoparentalité, horaires, garde d'enfants, moyens financiers, mobilité) ;
7. Développer des actions de prévention coordonnées, visant la **réussite éducative des enfants et des jeunes et notamment basées sur le renforcement des compétences psychosociales** (privilégier les actions parents/enfants) ;
8. Développer des actions de **prévention et de promotion de la santé** en faveur de la **santé mentale des jeunes** (notamment par les pairs) **et des familles et d'une pratique d'une activité physique** (dont les plus jeunes avant 6 ans).

ENJEU 2 : L'ACCES A L'EMPLOI ET A LA FORMATION POUR TOUS

1. Expérimentations permettant **d'aller vers, de repérer et d'assurer une présence**, pour mieux **orienter et accompagner les publics éloignés**, notamment les jeunes ;
2. Encourager et développer des actions soutenant **l'entreprenariat (dont reprise et création d'entreprise)**, **le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**.

ENJEU 3 : LES QUARTIERS APAISES ET RESPECTUEUX

1. Favoriser les démarches de **médiation sociale** et assurer une **présence dans les QPV** ;
2. Animation **d'espaces ressources** (notamment espace de vie sociale, espace pour les jeunes, espace d'écoute d'orientation) ;
3. Prévenir les **violences intrafamiliales** (notamment à travers des actions en direction des enfants et des jeunes/**Sensibilisation des professionnels**).

ENJEU 4 : L'ATTRACTIVITE DES QUARTIERS

Favoriser et soutenir les **initiatives d'habitants en faveur de leur cadre de vie**. Ces projets doivent s'inscrire dans les logiques de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) mises en œuvre à Gaillac et à Graulhet.

